

Département des sciences sociales - Unité Sociologie Faculté des lettres et des sciences humaines Université de Fribourg Boulevard de Pérolles 90 / CH-1700 Fribourg www.unifr.ch/socio

CONSIGNES FORMELLES POUR LE TRAVAIL DE BACHELOR (TBA) UNITE SOCIOLOGIE

Travail de Bachelor (TBA)

Le travail de Bachelor (TBA) est un travail écrit individuel qui répond aux exigences d'un travail académique. Il respecte les consignes d'élaboration des travaux scientifiques : la forme, l'écriture, le mode de citations doivent respecter le « Guide pour la rédaction de travaux scientifiques » (à disposition sur le site de l'Unité Sociologie). Le TBA est effectué sur la base d'une enquête empirique ou exceptionnellement à partir de données secondaires ou d'une étude de la littérature.

Le TBA est dirigé par une directrice ou un directeur qui assure le travail de supervision. Le choix de la directrice ou du directeur dépend de sa disponibilité, du thème choisi et de la méthode adoptée. Le thème et la méthode sont laissés aux choix de l'étudiant-e mais doivent être agréés par la directrice ou le directeur qui sont définis lors des premières séances du colloque. Le directeur ou la directrice peut être l'enseignant-e du colloque.

Colloque de Bachelor

Le colloque de Bachelor a pour but d'accompagner la réalisation du TBA. Il est obligatoire et s'étend sur deux semestres. Exceptionnellement (Erasmus, étudiants ayant commencé au SP, etc.), le colloque peut s'étendre sur un semestre à condition que l'étudiant-e en fasse la demande à l'enseignant-e. Dans ce cas, le directeur ou la directrice définit les étapes d'avancement.

Les objectifs du colloque visent la mise en pratique des connaissances et des méthodes d'enquête acquises durant la formation ainsi que la conduite d'un projet personnel de recherche. Ils sont les suivants : définir une problématique, faire un état des lieux de la littérature à partir de recherches bibliographiques, élaborer un cadre théorique, adopter une démarche méthodologique, conduire une enquête de terrain, analyser les données et consigner les résultats dans un document scientifique.

Evaluations du colloque de Bachelor et du Travail de Bachelor (TBA)

Le colloque donne lieu à 3 crédits ECTS. Il est évalué comme « acquis » ou « non acquis ». Les crédits du colloque sont obtenus lorsque les exigences sont respectées : présence aux séances ; travaux/présentations rendus.

Le travail de Bachelor donne lieu à 15 crédits ECTS et est évalué par une note. Les crédits du colloque (SA et SP) doivent être acquis pour pouvoir déposer le TBA. La note du TBA est inscrite dans le dossier de l'étudiant-e lorsque le travail est considéré comme réussi et que tous les modules du programme Sociologie à 120 crédits ECTS sont validés. Le module Travail de Bachelor (18 ECTS) est alors considéré comme validé.

Les inscriptions aux unités d'enseignement Colloque de Bachelor du semestre d'automne et du semestre de printemps sont obligatoires. Les inscriptions à l'évaluation du Colloque de Bachelor du semestre d'automne et du semestre de printemps sont obligatoires. Les délais d'inscription sont fixés par la Faculté.

L'inscription à l'unité d'enseignement Travail de Bachelor est obligatoire. L'inscription à l'évaluation de l'unité d'enseignement Travail de Bachelor (examen) n'est pas nécessaire. Elle sera faite en même temps que lors de l'entrée de la note par le directeur ou la directrice.

Le TBA peut être rendu à n'importe quelle date, avec l'accord de la directrice ou du directeur. Le dernier délai de remise du TBA est fixé une année après la fin du colloque de Bachelor (dernier jour de la 4^{ème} session d'examens qui suit le colloque de Bachelor 2). Les dates des sessions d'examens sont fixées par la Faculté des Lettres et sciences humaines.

L'étudiant-e suit impérativement les recommandations de son directeur ou de sa directrice pour le dépôt de son TBA. Il doit obtenir un préavis favorable de ce dernier ou de cette dernière avant de le déposer. L'étudiant-e dépose son TBA sur la plateforme moodle de remise des travaux de Bachelor (ouverte en tout temps pour ce qui est du TBA) et en informe sa directrice ou son directeur. Par ailleurs, l'étudiant-e transmet une copie électronique et/ou une version papier directement à la directrice ou le directeur si celle-ci ou celui-ci le demande explicitement.

L'étudiant-e a le droit de soumettre son travail deux fois (les cas particuliers sont réservés) : un seul échec est admis. Lors d'un échec, des corrections ou modifications sont demandées. Le directeur ou la directrice décide du plan de travail à suivre et du délai du deuxième dépôt.

Rappel: diplômes et attestations de réussite

La participation aux fêtes de promotion de remise des diplômes est autorisée si les programmes à 120 ECTS et à 60 ECTS sont validés dans les délais fixés par la Faculté. La clôture des dossiers est fixée à la mi-juin pour la fête de promotion d'été et à la mi-septembre pour la fête de promotion d'hiver.

Les étudiant-e-s qui terminent leur Bachelor à la fin du SP (semestre de printemps) reçoivent leur diplôme à la fête de promotion de décembre.

Si un-e étudiant-e désire exceptionnellement recevoir son diplôme à la fête de promotion de juillet, il ou elle doit contacter le secrétariat de l'Unité Sociologie dès le début de son dernier semestre. Il ou elle elle négocie avec les enseignant-e-s des avancements de délais. Les modalités des examens ne peuvent pas être modifiées.

Si un-e étudiant-e a besoin d'une attestation de réussite anticipée (délivrée par le Décanat de la Faculté) avant la remise du diplôme, il ou elle doit contacter le secrétariat de l'Unité Sociologie dès le début de son dernier semestre. Il-elle négocie avec les enseignant-e-s des avancements de délais. Les modalités des examens ne peuvent pas être modifiées.